

Les Marchés de l'Équinoxe

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Nom/prénom : _____

Adresse postale :

Numéro de téléphone : _____

Adresse mail : _____

Nom du stand : _____

Type d'artisanat et usages (descriptif des articles proposés) :

Fourchette de prix : _____

Site internet et réseaux :

Demandes spéciales :

Edition(s) souhaitée(s) / entourez ce qui convient :

21 mars 2026

19 septembre 2026

Êtes-vous d'accord d'être ajouté(e) au groupe whatsapp une fois votre inscription validée ? Entourez ce qui convient :

Oui

Non

Souhaitez-vous figurer sur la base de données afin d'être contacté pour les prochaines éditions ? Entourez ce qui convient :

Oui

Non

Les Marchés de l'Équinoxe

INFORMATIONS PRATIQUES

Alternatifs à la dynamique de surproduction et de surexploitation des ressources, nos marchés promeuvent l'activité locale, le respect envers l'environnement ainsi que la valorisation et revalorisation des ressources existantes: objets et matériaux naturels/issus de la nature, récupération, 2ème main.

Les marchés ont lieu deux fois par année, fin mars et fin septembre, à l'occasion des équinoxes de printemps et d'automne, qui, au sein de multiples cultures et traditions, représentent la transition, l'équilibre, le renouveau et la gratitude.

Nous sommes fiers de pouvoir promouvoir des pratiques éthiques au sein de nos marchés artisanaux, en veillant à ce que les matériaux proposés soient durables et respectueux de l'environnement. Lors de nos événements, vous pourrez en apprendre plus sur notre engagement envers la durabilité et l'éthique.

Nos marchés mettent à disposition les espaces suivants :

- Marché artisanal et producteurs locaux
- Brocante, vide-grenier & vide-dressing
- Petite restauration par une société/entreprise locale
- Ateliers et animations
- Stands d'informations/prévention/promotion

Lieu et emplacement

La taille de l'emplacement pour les stand de produits issus de l'artisanat (excepté les stands suivants: animations, petite restauration) est de 3m x 3m.

Les marchés ont lieu en intérieur, afin d'éviter des annulations en raison de la météo et garantir la sécurité des objets proposés à la vente.

Communications

Les flyers et la programmation vous seront communiqués au plus tard un mois avant la date du marché afin d'en faire la promotion au sein de votre entourage.

Prix de l'emplacement et moyen de paiement

- 35.-CHF pour un emplacement
- 60.-CHF pour deux emplacements
- Paiement à effectuer par TWINT au 079 617 93 39
- **Dans un délai de 7 jours une fois la validation de votre dossier reçue**

Les Marchés de l'Équinoxe

RÈGLEMENT

Le présent règlement a pour objet de fixer les modalités d'attribution, d'occupation et de participation aux marchés de l'Équinoxe. Il s'adresse à tous les exposants, artisans et associations désirant postuler.

ARTICLE 1 - DISPOSITIONS

Toute personne souhaitant participer aux marchés de l'équinoxe devra remplir les documents dans leur intégralité (date et signature comprises) ainsi que les enregistrer de manière nominative avant renvoi afin que la candidature soit prise en compte. Les versions papier ou numérique sont acceptées.

Est accepté à tenir un stand : toute personne/société/associations ayant dûment rempli les documents demandés, reçu une validation écrite de la part des organisateurs et versé la finance d'inscription dans son intégralité.

Est considéré comme Artisan : toute personne confectionnant personnellement et artisanalement des objets et/ou œuvres originales. Nous accordons de la valeur au fait que la même personne ait pensé l'objet et l'ait réalisé. Certaines étapes de la réalisation sont parfois sous-traitées, mais les créations ne peuvent faire l'objet d'une réalisation entièrement découplée du travail de conception de l'artisan. Nous croyons que ce qui fait la valeur de l'objet fait à la main, c'est le temps que l'artisan passe à le peaufiner, et le fait que chaque objet soit unique.

ARTICLE 2 - PRODUITS À LA VENTE

Sont acceptées : créations artisanales, productions locales, objets anciens et en 2-3ème main, vêtements en 2-3ème main.

Les produits achetés servant à la fabrication de certaines créations doivent être identifiés et la provenance doit être précisément indiquée (traçabilité et transparence).

La revente ainsi que les ventes « en gros » et objets produits en grande série ne sont pas acceptés car cela serait contraire à nos valeurs de pallier à la surproduction et surconsommation.

La vente d'articles ayant des propriétés dites « thérapeutiques » devra être légitimée au travers d'une attestation de formation dans le domaine (cosmétiques, produits à base de plantes, usage des pierres, etc.)

ARTICLE 4 - STANDS

Chaque exposant(e) est responsable d'amener son matériel, de décorer son stand pour y donner une belle ambiance. L'installation ainsi que le démontage des stands pourra se faire dès l'heure fixée par l'organisation. La place devra être rendue propre et **sans déchets**. En cas de non-respect, des frais seront facturés à l'exposant.

L'organisation établit le plan de la manifestation et effectue la répartition des différents emplacements. Dans la mesure du possible, nous tiendrons compte des remarques et souhaits spécifiques. Afin d'assurer une diversification de la présentation des marchés, l'organisation se réserve le droit de placer les stands selon son désir, notamment en tenant compte des types d'artisanat/de vente.

L'emplacement définitif du stand est communiqué au plus tard un mois avant le marché.

ARTICLE 7 – PAIEMENT

La taxe d'inscription est à payer dans un délai d'une semaine dès réception de la validation de votre candidature par les organisateurs. Sans ce paiement dans les délais, la place n'est plus réservée et sera remise au concours. Le paiement fait donc office de validation **définitive** de votre inscription.

ARTICLE 8 – RESPONSABILITE

L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, d'accident ou de dommages causés par les forces de la nature ; l'exposant assure sa propre marchandise.

ARTICLE 9 – REMBOURSEMENTS - ANNULATION

L'inscription sera remboursée dans les cas suivants et aux conditions ci dessous:

- Si l'organisation du marché doit être modifiée pour des raisons externes aux exposants (dates, lieu) : le remboursement est de 100%
- Si l'annulation intervient minimum trois mois avant l'édition : le remboursement sera de 100% / minimum quatre semaines avant : 50%
- Si l'annulation du marché intervient durant les quatre semaines précédent le marché et est annoncée, la finance d'inscription ne sera pas remboursée du fait que les frais seront engagés mais elle sera créditée à 100% pour une édition suivante
- Si absence pas annoncée, aucun remboursement ni crédit ne seront effectués

ARTICLE 10 – VEHICULE

Après déchargement des marchandises, les véhicules devront être garés sur la place prévue et réservée pour les exposants.

ARTICLE 11 – EXCLUSION

Le comité d'organisation se réserve le droit d'exclusion d'un emplacement ou de demander le retrait de certains produits du stand s'il s'avère non conforme au présent règlement ou ne respectant pas la vente du type de marchandises annoncé.

Par ma signature, j'atteste avoir lu et accepté le règlement de ces marchés.

Lieu et date : _____

Signature : _____

L'ensemble des documents, datés et signés, est à retourner à : info@plantsetcimes.ch